PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 3 DECEMBRE 2024

Nombre de membres :
en exercice : 13
présents : 9
votants : 9
L'an deux mille vingt-quatre, le 3 décembre à 17 heures,
le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune d'HEYRIEUX - Isère - dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN, Président.
Date de convocation : 26 novembre 2024
Présents : M. ANGONIN. Mmes GENDRIN. MOREAU. LOUVIER. MARTIN. M. MICHEL. Mme MOREL. M. TALPIN. Mme VARAY.
Absents ou excusés :
Sans procuration : Mmes CARUSO-LOPEZ. GAUTHIER. GRUMEAU. M. MASSON.

Mme MOREAU a été élue secrétaire.

////

1/ Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- nomme Christelle MOREAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

2/ Adoption du compte rendu de la séance du 9 avril 2024

Le compte-rendu de la séance du 9 avril 2024, ne donnant lieu à aucune observation, est adopté à l'unanimité.

3/ Démission de Christelle GRUMEAU au Conseil d'Administration

M. le Président informe les membres du CCAS de la démission de Mme Christelle GRUMEAU du Conseil d'Administration transmise en Mairie par courriel en date du 8 juillet 2024. Christelle GRUMEAU représentait l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales).

Par courrier du 5 novembre 2024, il a été demandé à l'UDAF de proposer un remplaçant.

Mme Christelle MOREAU a sollicité qu'un membre du Centre Social et Culturel d'Heyrieux intègre le Conseil d'Administration du CCAS pour représenter l'UDAF.

Christelle MOREAU précise qu'Elodie DURANTHON est conseillère familiale et animation au Centre Social et Culturel. Elle organise des activités parentalité, des activités séniors (1 sortie culturelle par trimestre), des activités de loisirs et des matinées avec le Centre de Recherche.

Elodie DURANTHON vient se présenter à l'Assemblée après le vote.

Sans réponse de l'UDAF et au vu de la candidature de Mme Elodie DURANTHON, M. le Président propose :

- de nommer Mme Elodie DURANTHON, salariée du Centre Social et Culturel d'Heyrieux.
- Charge M. le Président des démarches adéquates

3/ Décision modificative n°1

A la demande de la Trésorerie de Bourgoin-Jallieu et sur proposition de M. le Président, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- modifie les inscriptions budgétaires, ainsi qu'il suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002-01 : Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	0.00 €	2 100.00 €	0.00 €
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	0.00 €	2 100.00 €	0.00 €
R-7473-01 : Participations départements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 100.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 100.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	0.00 €	2 100.00 €	2 100.00 €
INVESTISSEMENT				
R-001-01 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 100.00 €
TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 100.00 €
D-1323-01 : Subv. non transf. Départements	0.00 €	2 100.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	2 100.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	2 100.00 €	0.00 €	2 100.00 €
Total Général		2 100.00 €		2 100.00 €

4 Création d'une régie de recettes des produits des manifestations du CCAS et des photocopies et vente de badges

M. le Président rappelle qu'une régie de recette n° 414 a été créée par délibération du 23 mars 1998, afin de percevoir les produits des manifestations organisées par le CCAS, dont les modalités de règlement ont été modifiés du fait du passage du Franc à l'Euro, par délibération du 25 mai 2001. Les modes d'encaissement des recettes restent inchangés.

D'autre part, M. le Président informe à l'assemblée qu'une régie de recettes n° 90 a été créée par délibération du 2 juillet 1992, afin de percevoir les produits des ventes de photocopies, d'extraits de matrice cadastrale et vente de badges (en cas de perte).

Le montant des recettes de ces deux régies ne générant que peu de recettes annuellement, M. le Président propose de fusionner ces deux régies sans obligation d'ouverture d'un compte DFT. Les dépôts se feront par trimestre, en numéraire à la Banque Postale, et par chèques bancaires au Service de Gestion Comptable de Bourgoin Jallieu, par le régisseur ou l'un de ses mandataires habilités, ou lorsque le montant d'encaisse atteindra la somme de 250 €.

Au vu des fonds gérés, le régisseur ne percevra aucune indemnité et un fonds de caisse de 20 € sera mis à disposition du régisseur titulaire ainsi qu'un carnet de quittances à souche pour la bonne tenue de la comptabilité.

La régie sera nommée « régie de recettes des produits des manifestations du CCAS et des recettes de photocopies et vente de badges », sous le n°414.

Sur proposition de M. le Président, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide :

- de créer une régie de recettes des produits des manifestations du CCAS et des recettes de photocopies et vente de badges, à compter du 01/01/2025.
- charge M. le Président des démarches adéquates.

Organisation du repas des aînés :

Le menu a été validé par les membres du CCAS : foie gras, dos de sandre, veau au vin jaune, fromage et assiette de déserts.

Le devis pour la décoration a été transmis par Marine HAMMAD.

Valérie GENDRIN explique la décoration proposée. Les membres valident le devis pour un montant de 4 495 €.

Christelle MOREAU précise qu'elle a commandé le vin en fonction du menu proposé et que l'agent de sécurité sera présent jusqu'à 19h.

Organisation de la distribution des colis :

Christelle MOREAU précise qu'à ce jour 272 colis femmes et 204 colis hommes seront commandés. Ces colis seront composés de foie gras, fruits confits, gâteaux tuiles, chocolats, confiture d'abricot, 1 bouteille de champagne et 1 gourde, le tout dans une corbeille traditionnelle.

La distribution aura lieu le mardi 17 et le mercredi 18 décembre de 13h à 17h. La distribution des colis sera assurée en priorité par les membres du CCAS et par les personnes qui appellent les aînés pendant les périodes de canicule.

Le colis pour les personnes possédant la téléalarme seront distribués les mercredi 18 et jeudi 19 décembre au matin.

Une distribution à domicile sera assurée par Serge TALPIN, Thérèse MARTIN et Christelle MOREAU.

Christelle MOREAU tient à préciser que Michel LOUVIER est souvent seul pour la tournée téléalarme ; Michel MASSON étant fatigué.

Christelle MOREAU pense qu'une aide pour assurer les permanences téléalarme sera appréciable.

Thérèse MARTIN est volontaire pour aider Michel LOUVIER.

Questions diverses :

Daniel ANGONIN et Christelle MOREAU expliquent aux membres du CCAS la demande de Madame LETEVE pour le cadeau de l'EHPAD Les Colombes. Ce dernier constituera à l'achat de matériels pour pouvoir effectuer un atelier cuisine pour les résidents tous les mercredis. Les membres approuvent cette idée.

La galette des rois est prévue le mercredi 29 janvier à 15h à l'EHPAD Les Colombes.

Les vœux à la Chêneraie sont prévus le mardi 7 janvier à 18h.

Les personnes d'Heyrieux auront comme cadeau un poncho pour les femmes et un plaid et des chaussettes pour les hommes.

La séance est levée à 18 h 15.

Le Président,

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE HEYRIEUX

Daniel ANGONIN

La Secrétaire de séance,

Christelle MOREAU